



**SOCIETE VAL ARGONNE EARL**  
**1 B GRANDE RUE**  
**51800 BRAUX ST REMY**

Prélèvement	Réception
<b>Le:</b> (Date et Heure de prélèvement non fournies par le Client)	<b>Le :</b> 20/06/2024 16:23
<b>Réalisé par:</b> <u>Client</u>	<b>Motif d'analyses:</b> Autocontrôle
	<b>Ref. échantillon:</b> <u>FUMIER</u>

**Descriptif de l'objet soumis à essais**

1 sac poubelle (étiquette avec informations client : manuscrites)  
contenant matière fertilisante solide  
1 sachet(s) plastique transparent (étiquette avec informations client : manuscrites)  
contenant matière fertilisante solide  
1 sachet(s) plastique transparent (étiquette avec informations client : manuscrites)  
contenant matière fertilisante solide

Traitement pré-analytique pour les analyses réalisées au LDAR	Méthode	Principe
● Préparation	NF U 44-110	Réduction homogénéisation, tamisage, séchage à 40°, broyage
Préparation pour éléments traces	NF EN 13650 modifiée	Tamisage, broyage et homogénéisation

Analyses réalisées au LDAR Date de début d'analyse : 20/06/2024	Résultat	Seuil d'alerte min max	Seuil de surveillance	Méthode	Principe
--	----------	---------------------------	-----------------------	---------	----------

<b>Préparation</b>					
● Taux de particules difficilement broyables sur le brut	0.0 g/100g			NF U 44-110	Réduction homogénéisation, tamisage, séchage à 40°, broyage
<b>Analyses physiques</b>					
● Matière sèche sur le brut	51.4 g/100g	30		Méthode interne VAL-372	Réduction, homogénéisation, tamisage, séchage
● Matière organique par calcination sur le brut	44.4 g/100g	20		Méthode interne VAL-372	Mesure de la perte de masse suite à combustion
● Matière organique par calcination sur le sec	864.2 g/kg			Méthode interne VAL-372	Mesure de la perte de masse suite à combustion
<b>Éléments fertilisants</b>					
Rapport C/N (C par calcination) sur le brut	8.6	8		Calcul	Calcul
Somme N + P2O5 + K2O sur le brut	5.3 g/100g		7	Calcul	Calcul
Somme N + P2O5 + K2O sur le sec	103.16 g/kg			Calcul	Calcul
Rapport Ntotal sur Norganique sur le brut	0.87	0.666		Calcul	Calcul
● Azote total par analyseur élémentaire (N) sur le brut	2.6 g/100g		3	Méthode interne VAL-216	Méthode de Dumas adaptée (combustion sèche)
● Azote total par analyseur élémentaire (N) sur le sec	50.61 g/kg			Méthode interne VAL-216	Méthode de Dumas adaptée (combustion sèche)
Azote organique (Norg) sur le brut	2.3 g/100g			Calcul	Calcul
Azote organique (Norg) sur le sec	44.77 g/kg			Calcul	Calcul
● Azote ammoniacal (N) sur le brut	0.34 g/100g			Méthode interne ANA153-06	Méthode titrimétrique (entraînement à froid)
● Azote ammoniacal (N) sur le sec	6.62 g/kg			Méthode interne ANA153-06	Méthode titrimétrique (entraînement à froid)
● Azote uréique méthode à l'uréase (N) sur le brut	<0.1 g/100g			Méthode interne ANA153-06	Méthode titrimétrique (entraînement à froid)
● Azote uréique méthode à l'uréase (N) sur le sec	<1.95 g/kg			Méthode interne ANA153-06	Méthode titrimétrique (entraînement à froid)
Azote nitrique (Méth. Griess) sur le brut	<0.0112 g/100g			Méthode interne	Colorimétrie après extraction KCl
Azote nitrique (Méth. Griess) sur le sec	<0.22 g/kg			Méthode interne	Colorimétrie après extraction KCl



**Analyses réalisées au LDAR**  
Date de début d'analyse : 20/06/2024

	Résultat	Seuil d'alerte		Seuil de surveillance	Méthode	Principe
		min	max			
<b>Éléments fertilisants</b>						
● Phosphore (Eau Régale-ICP) (P2O5) sur le brut	0.91 g/100g			3	Méth. Int. VAL-408 - NF EN ISO 11885	Minéralisation à l'eau régale et dosage par ICP/AES
● Phosphore (Eau Régale-ICP) (P2O5) sur le sec	17.71 g/kg				Méth. Int. VAL-408 - NF EN ISO 11885	Minéralisation à l'eau régale et dosage par ICP/AES
Potassium (Eau Régale-ICP) (K2O) sur le brut	1.8 g/100g			3	Méth. Int. VAL-408 - NF EN ISO 11885	Minéralisation à l'eau régale et dosage par ICP/AES
Potassium (Eau Régale-ICP) (K2O) sur le sec	35.04 g/kg				Méth. Int. VAL-408 - NF EN ISO 11885	Minéralisation à l'eau régale et dosage par ICP/AES
● Calcium (Eau Régale- ICP) (CaO) sur le brut	1.3 g/100g				Méth. Int. VAL-408 - NF EN ISO 11885	Minéralisation à l'eau régale et dosage par ICP/AES
● Calcium (Eau Régale- ICP) (CaO) sur le sec	25.3 g/kg				Méth. Int. VAL-408 - NF EN ISO 11885	Minéralisation à l'eau régale et dosage par ICP/AES
● Magnésium (Eau régale-ICP) (MgO) sur le brut	0.70 g/100g				Méth. Int. VAL-408 - NF EN ISO 11885	Minéralisation à l'eau régale et dosage par ICP/AES
● Magnésium (Eau régale-ICP) (MgO) sur le sec	13.62 g/kg				Méth. Int. VAL-408 - NF EN ISO 11885	Minéralisation à l'eau régale et dosage par ICP/AES
<b>Éléments traces métalliques</b>						
● Arsenic (Eau Régale-AASGH) sur le brut	<0.78 mg/kg/Brut				Méthodes internes VAL-408 et VAL-212	Minéralisation à l'eau régale Dosage par la méthode des hydrures
● Arsenic (Eau Régale-AASGH) sur le sec	<1.52 mg/kg/sec			18	Méthodes internes VAL-408 et VAL-212	Minéralisation à l'eau régale Dosage par la méthode des hydrures
Cadmium (Eau Régale-ICP) sur le brut	<0.08 mg/kg/Brut				Méth. Int. VAL-408 - NF EN ISO 11885	Minéralisation à l'eau régale et dosage par ICP/AES
Cadmium (Eau Régale-ICP) sur le sec	<0.15 mg/kg/sec			3	Méth. Int. VAL-408 - NF EN ISO 11885	Minéralisation à l'eau régale et dosage par ICP/AES
● Chrome (Eau Régale-ICP) sur le brut	4.1 mg/kg/Brut				Méth. Int. VAL-408 - NF EN ISO 11885	Minéralisation à l'eau régale et dosage par ICP/AES
● Chrome (Eau Régale-ICP) sur le sec	7.9 mg/kg/sec			120	Méth. Int. VAL-408 - NF EN ISO 11885	Minéralisation à l'eau régale et dosage par ICP/AES
● Mercure (Eau Régale-AASCV) sur le brut	<0.08 mg/kg/brut				Méthodes internes VAL-408 et VAL-213	Minéralisation à l'eau régale Dosage par AAS-vapeur froide
● Mercure (Eau Régale-AASCV) sur le sec	<0.15 mg/kg/sec			2	Méthodes internes VAL-408 et VAL-213	Minéralisation à l'eau régale Dosage par AAS-vapeur froide
● Nickel (Eau Régale-ICP) sur le brut	2.9 mg/kg/brut				Méth. Int. VAL-408 - NF EN ISO 11885	Minéralisation à l'eau régale et dosage par ICP/AES
● Nickel (Eau Régale-ICP) sur le sec	5.7 mg/kg/sec			60	Méth. Int. VAL-408 - NF EN ISO 11885	Minéralisation à l'eau régale et dosage par ICP/AES
● Plomb (Eau Régale-ICP) sur le brut	<1.96 mg/kg/brut				Méth. Int. VAL-408 - NF EN ISO 11885	Minéralisation à l'eau régale et dosage par ICP/AES
● Plomb (Eau Régale-ICP) sur le sec	<3.81 mg/kg/sec			180	Méth. Int. VAL-408 - NF EN ISO 11885	Minéralisation à l'eau régale et dosage par ICP/AES
Sélénium (Eau Régale-AASVH) sur le brut	<0.31 mg/kg/brut				Méthode interne VAL-408	Minéralisation à l'eau régale. Dosage par la méthode des hydrures.
Sélénium (Eau Régale-AASVH) sur le sec	<0.61 mg/kg/sec			12	Méthode interne VAL-408	Minéralisation à l'eau régale. Dosage par la méthode des hydrures.
● Cuivre (Eau Régale-ICP) sur le brut	0.0039 g/100g/brut				Méth. Int. VAL-408 - NF EN ISO 11885	Minéralisation à l'eau régale et dosage par ICP/AES
● Cuivre (Eau Régale-ICP) sur le sec	75.5 mg/kg/sec			500	Méth. Int. VAL-408 - NF EN ISO 11885	Minéralisation à l'eau régale et dosage par ICP/AES
● Zinc (Eau Régale-ICP) sur le brut	0.023 g/100g/brut				Méth. Int. VAL-408 - NF EN ISO 11885	Minéralisation à l'eau régale et dosage par ICP/AES
● Zinc (Eau Régale-ICP) sur le sec	455 mg/kg/sec			1000	Méth. Int. VAL-408 - NF EN ISO 11885	Minéralisation à l'eau régale et dosage par ICP/AES

**Déclaration de conformité**

Type : Conformité NF U 44-051 : amendements organiques

Conformité : **OUI**

Matière fertilisante conforme à la norme NF U 44-051 (avril 2006) : Fumiers, pour les paramètres analysés.

La déclaration de conformité est établie à partir d'une comparaison numérique des résultats pris en considération par rapport aux critères mentionnés, sans tenir compte de l'incertitude associée au résultat.

**Commentaire(s)**

L'azote organique est calculé par différence entre l'azote total et la somme des formes d'azote analysées.

Validation du rapport d'analyses réalisée le : 11/07/2024 17:02

par : Rafael CHUMILLAS, Responsable Technique



Seuls les résultats et/ou paramètres précédés du signe ● sont couverts par l'accréditation.





*La reproduction de ce rapport d'analyses n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Les éléments retranscrits en souligné dans ce rapport d'analyses ont été fournis par le client et ne sauraient engager la responsabilité du LDAR. Les résultats ne valent que pour l'objet soumis à essais. Dans le cas d'un prélèvement non réalisé par le LDAR, les résultats et les conclusions éventuelles s'appliquent à l'échantillon tel qu'il a été reçu au laboratoire.*

*Les informations relatives à la réalisation des prélèvements et analyses qui ne sont pas énoncées dans le présent rapport sont accessibles au LDAR.*

*Fin de rapport*